



Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité de Lac-Supérieur

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-674 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2015-559

Le conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire tenue le 6 mai 2025, le Règlement numéro 2025-674 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2015-559.

Un certificat de conformité a été émis le 20 mai 2025 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement numéro 2025-674 au bureau administratif de la Municipalité, sis au 1281, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR CE 12^e jour de juin 2025.

Anne-Marie Charron
DGA et greffière-trésorière adjointe